



16/09/2006

Communiqué officiel

Faisant suite à l'intervention des policiers de la section judiciaire de la sous-direction des courses et des jeux des Renseignements généraux hier vendredi 15 septembre 2006 au centre d'entraînement de l'AS Monaco FC à La Turbie à l'occasion d'une conférence de presse organisée par la société Bwin pour présenter son partenariat avec l'AS Monaco FC, le club tient à rappeler que Bwin est une société publique cotée à la Bourse de Vienne, partenaire de plusieurs clubs français de football et de nombreux clubs étrangers à forte notoriété.

Cette société utilise par ailleurs une grande partie de ses revenus pour sponsoriser des activités sportives. C'est à ce titre que la société Bwin a sollicité l'AS Monaco FC.

L'AS Monaco FC précise en outre qu'après s'être dûment informée auprès des instances du football français, comme l'ont fait les autres clubs de football concernés, il est apparu qu'il n'existait aucune interdiction formelle de la part des autorités françaises de contracter avec la société Bwin.

L'AS Monaco FC n'était pas informée de l'existence de problèmes d'ordre judiciaire entre la justice française et les dirigeants de la société Bwin.

En conséquence et à ce jour, les accords commerciaux passés entre l'AS Monaco FC et la société Bwin continuent à produire leurs effets.

<http://www.asm-fc.com/filactu.aspx?id=2055>